

Bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le SDE 28 a mis en place des bornes de charge dans la commune, place des Halles et place Saint Clair.

Ces deux places sont réservées aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le stationnement est limité au temps de recharge de ses véhicules (2h maximum).

Ces emplacements étant sur des zones bleues, il est impératif de mettre son disque de stationnement.

L'arrêt ou le stationnement des véhicules autres qu'électriques ou hybrides rechargeables est interdit et considéré comme gênant.

À l'heure actuelle, le SDE28 a mis en place près de 80 bornes en service, et compte en installer encore.

Le déploiement ne fait donc que commencer.

La recharge peut s'effectuer facilement puisque les bornes sont distantes d'environ 10 à 15km les unes des autres, ce qui permet de rouler en toute tranquillité.

L'accès est totalement gratuit jusqu'au 31 décembre 2016.

Une cartographie détaillée est disponible sur le site du SDE28 afin de localiser les bornes en service et celles qui vont bientôt l'être.

L'utilisation se fait à l'aide d'un badge à demander sur le site internet du SDE 28.

<http://www.sde28.fr/index.php/les-formulaires-pour-les-bornes>

Place des halles



Place St Clair



